

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1167

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« respecte »

les mots :

« s'inscrit dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des objectifs du plan national Écophyto ne saurait faire l'objet d'une application uniforme à l'ensemble des exploitations agricoles, dans la mesure où la disponibilité des alternatives aux produits phytopharmaceutiques varie selon les filières et les types de productions végétales.

C'est pourquoi cet amendement propose que le plan pluriannuel élaboré dans le cadre du conseil stratégique s'inscrive dans les objectifs du plan Écophyto, tout en permettant une adaptation à la réalité de chaque exploitation, sans imposer une mise en œuvre rigide et homogène.